Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20261014-2026076-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2026	
Date de la convocation : 9 octobre 2026 Date d'affichage : 9 octobre 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 16 **Nombre de votants** : 18
L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON, JOUIN, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Hélène KARP	**Absents** : Mme BOUDEHEN **Absents excusés :** Mr FERRIERES, Mr ROUSSELON **Pouvoir** : Mr GRELIER pour Mr FERRIERES Mme CAUQUIL pour Mr ROUSSELON

➢ 2026-076/ VAL D'ILLE-AUBIGNE/Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2025 (RPQS 2025) /Présentation et validation

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport 2025 établi par les services de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné doit être présenté à l'assemblée délibérante

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis par les services de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX